Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212902605-20260605-20260605FIN03-DE

VILLE DE SAINT RENAN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 05 juin 2026

***

Extrait de délibération

Le vendredi 05 juin 2026 à 20 heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 29 mai 2026, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal en mairie, 12 place Léon Cheminant, sous la présidence de Gilles Mounier, Maire de Saint Renan.

Étaient présents à l'appel nominal :
Gilles MOUNIER, Suzanne NOLL, Jean-Louis COLLOC, Fabienne DUSSORT, Denis BRIANT, Emmanuelle PETISCA, Albert LE CORRE, Dominique COLIN, Patrice HELARY, Caroline SOLLIEC, Freddy HALL, Marie-Christine LALOUER, Jean-Charles POINTCHEVAL, Valérie HERBERT, Arnaud GUÉNA, Geneviève DROGOU, Amaury BEYER, Gwenn MANACH, Jérémy SIMON, Pauline LAMOUR, Éric VOISIN, Stéphanie GUINAND, Pierrick LE BRIS, Armelle JAOUEN, Virginie LE RAY, Catherine JEZEQUEL, Xavier GULCZINSKI.

Étaient représentés :
Conformément à l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales,
Sébastien LE JEAN a donné pouvoir à Armelle JAOUEN
Stéphanie VRAC absente en début de séance a donné pouvoir par courriel à Virginie LE RAY à 20h17.

A été désigné(e) secrétaire de séance :
Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités, Denis BRIANT à l'unanimité du Conseil municipal : 23 voix pour des membres du groupe « Saint Renan Toujours », 1 voix pour de Catherine JEZEQUEL membre du groupe « Vivre Saint Renan » et 4 abstentions des membres du groupe « Vivre Saint Renan ».

De 20h44 à 20h47 : Armelle JAOUEN et Pauline LAMOUR ont quitté la salle du Conseil municipal durant le débat et le vote.

***

DELIBERATION N°CM-20260605-FIN-03-ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE POUR 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 25
Absent(e)s représenté(e)s : 01
Absent(e)s non représenté(e)s : 01
Ne prenant pas part au vote : 02
Votants : 26

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212902605-20260605-20260605FIN03-DE

Madame Emmanuelle PETISCA, rapporteure, informe les membres du Conseil municipal :

Chaque année, les écoles sollicitent l'attribution de subventions par la commune afin de mener des activités pédagogiques à destination de leurs élèves. La municipalité y répond favorablement afin de marquer son soutien et son attachement à la mise en œuvre d'enseignements riches et variés.

Lors du vote du budget de la ville le 06 mars 2026, le Conseil municipal a décidé de poursuivre son effort financier pour soutenir les différents projets des écoles de la ville et ainsi favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement des jeunes Renanais, qui est au cœur de son projet politique.

Les subventions aux établissements scolaires d'enseignement primaire ont fait l'objet d'une proposition d'attribution par la commission Enfance-Jeunesse-Écoles réunie le 26 mai 2026.

Il est proposé les montants de subventions aux établissements scolaires d'enseignement primaire pour 2026 comme suit :

Montants pour 2026		
Etablissement - Projet	Nombre d'élèves	Subvention
Ecole Maternelle KERZOUAR		
Projet pédagogique maternelle	345	1 138,50 €
Total	**345**	**1 138,50 €**
Ecole Elémentaire KERZOUAR		
Projet pédagogique élémentaire	570	1 881 €
Voile scolaire	53	2 093,50 €
Total		**3 974,50 €**
Ecole maternelle et élémentaire du VIZAC		
Projet pédagogique	468	1 544,40 €
Voile scolaire	43	1 698,50 €
Projet école voyage	43	645 €
Total		**3 887,90 €**
Ecole NOTRE DAME DE LIESSE		
Projet école voyage	121	1 815 €
Voile scolaire	121	4 779,50 €
Total		**6 594,50 €**
Ecole DIWAN		
Voile scolaire	7	276,50 €
Subvention exceptionnelle		1 500 €
Total		**1 776,50 €**
Totaux		**17 371,90 €**

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212902605-20260605-20260605FIN03-DE

Au-delà du versement de subventions présentées dans le tableau ci-dessus, il convient de souligner que la municipalité aide les établissements d'enseignement de son territoire en mettant à leur disposition des locaux, du matériel et des prestations délivrées par les services municipaux qui ne sont pas valorisés mais qui ont également un coût pour la collectivité.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les crédits inscrits au budget prévisionnel pour 2026 de la ville,
Vu le tableau de propositions de subventions aux établissements scolaires pour 2026,
Vu l'avis favorable de la commission Enfance-Jeunesse-Ecoles réunie le 26 mai 2026,

- d'adopter l'attribution de subventions aux établissements scolaires d'enseignement primaire pour un montant total de 17 371,90 euros selon la répartition suivante :

Montants pour 2026		
Etablissement - Projet	Nombre d'élèves	Subvention
Ecole Maternelle KERZOUAR		
Projet pédagogique maternelle	345	1 138,50 €
Total	**345**	**1 138,50 €**
Ecole Elémentaire KERZOUAR		
Projet pédagogique élémentaire	570	1 881 €
Voile scolaire	53	2 093,50 €
Total		**3 974,50 €**
Ecole maternelle et élémentaire du VIZAC		
Projet pédagogique	468	1 544,40 €
Voile scolaire	43	1 698,50 €
Projet école voyage	43	645 €
Total		**3 887,90 €**
Ecole NOTRE DAME DE LIESSE		
Projet école voyage	121	1 815 €
Voile scolaire	121	4 779,50 €
Total		**6 594,50 €**
Ecole DIWAN		
Voile scolaire	7	276,50 €
Subvention exceptionnelle		1 500 €
Total		**1 776,50 €**
Totaux		**17 371,90 €**

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212902605-20260605-20260605FIN03-DE

- de l'autoriser à procéder au versement total ou partiel des subventions mentionnées dans le tableau ci-dessus au titre de l'année 2026, sous réserve de la réalisation totale ou partielle des manifestations et des actions subventionnées ;

- de l'autoriser à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ***Cette délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil municipal.***

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE à SAINT RENAN,
le 05 juin 2026

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-RENAN
29290

Gilles MOUNIER

Date de publication
certifiée exécutoire